



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Capitalisation du
Projet de dissémination des expertises de réduction des
risques auprès des associations communautaires
d'Afrique de l'Ouest francophone (Togo et Bénin) dans le
cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose au sein
des populations usagères de drogues

- Projet RdR TRAC de MdM France en Côte d'Ivoire -

1. CONTEXTE

Médecins du Monde France (MdM-F) est une organisation indépendante de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social, en France et à l'international. Nous nous engageons depuis 40 ans auprès des personnes les plus vulnérables et leurs communautés pour abolir les entraves qu'elles rencontrent dans l'accès à la santé.

BREVE PRESENTATION DU PROJET

Le programme de Réduction des Risques (RdR) pour les Personnes Usagères de Drogues (PUD), lancé en 2015 par Médecins du Monde France à Abidjan, a travaillé à améliorer l'accès aux soins des PUD en situation de précarité. Après une première phase axée sur le plaidoyer et l'Outreach, la deuxième phase (2018) a contribué à renforcer l'ancrage communautaire, introduire les traitements de substitution aux opiacés (TSO) et d'ouvrir à Abidjan un Centre d'Accompagnement et de Soins en Addictologie. La troisième phase a permis d'étendre l'offre de soins à Yamoussoukro, Bouaké et San Pedro, consolidant les acquis et favorisant l'autonomisation des partenaires locaux. En avril 2024, une quatrième phase régionale a démarré au Togo et au Bénin pour disséminer l'expertise RdR et soutenir la lutte contre le VIH et la tuberculose.

Une démarche de capitalisation est mise en œuvre pour valoriser cette expérience unique dans la sous-région et orienter les prochaines phases du programme.

Elle s'inscrit dans le Cadre MEAL Global de Médecins du Monde, visant à structurer la documentation, l'apprentissage et le partage d'expériences selon les standards internationaux (OCDE-DAC, CHS, ISO 9001). Cette capitalisation permettra de générer des évidences pour le plaidoyer, d'appuyer l'amélioration continue des interventions et d'alimenter la réflexion stratégique de MdM.



2. DESCRIPTION DE LA MISSION DE CONSULTANCE

OBJECTIF

Dans le cadre de ses projets, MdM-F souhaite recruter une équipe de consultance chargée de conduire la **capitalisation du projet RdR TRAC**. L'objectif est de formaliser de manière continue et prospective les connaissances et savoir-faire progressivement acquis au sein du projet régional. Les objectifs spécifiques ainsi que les informations complémentaires sont détaillés dans les termes de référence.

BUDGET

Le budget total disponible pour cette mission est de **35 000 euros TTC maximum**, tous frais compris dont imprévus (maximum 5%).

3. PROFIL RECHERCHE

La personne en charge du processus de capitalisation devra être en mesure de présenter des garanties suffisantes de disponibilités pour les missions dans les pays pendant tout le processus. Elle devra en outre disposer du temps nécessaire à la réalisation des activités.

Les compétences requises :

- Expérience confirmée dans la capitalisation de projets régionaux de santé publique et de réduction des risques en Afrique de l'Ouest.
- Compétences solides en suivi-évaluation et en analyse de données qualitatives et quantitatives.
- Expérience avérée dans la conception de boîtes à outils pratiques et opérationnelles à destination des partenaires communautaires et institutionnels.
- Connaissance et sensibilité en matière de méthode sensibles au genre
- Expérience professionnelle avec des ONG
- Connaissance du contexte de travail Ouest Africain, notamment togolais et béninois
- Grande capacité d'écoute, esprit de synthèse et très bonnes capacités rédactionnelles
- Flexibilité dans les horaires et disponibilité

4. CALENDRIER INDICATIF

Date limite pour manifester son intérêt et soumettre une proposition complète : **05/02/2026**

Date souhaitée pour le démarrage début de la mission : **Voir TdR**

Date souhaitée pour la phase « terrain » : **Voir TdR**

Date souhaitée pour la remise du rapport final : **Voir TdR**

Ce planning est indicatif et peut être soumis à modification.



5. MODALITES DE CANDIDATURE

DOCUMENTS A SOUMETTRE

Les prestataires souhaitant manifester leur intérêt sont invités à fournir les éléments suivants :

1. Une **lettre d'intérêt** de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, au moins deux (2) références concernant l'exécution de contrats analogues, dates de disponibilité pour mener la consultation, etc.
2. Une **Proposition technique** incluant :
 - La compréhension des termes de référence ;
 - L'approche technique développée et la méthodologie détaillée ;
 - Le CV (3 pages maximum) ainsi que le statut juridique du consultant et/ou du cabinet auquel il est rattaché ;
 - Le calendrier prévisionnel de la mission ;
 - Les références de 2 travaux similaires antérieurs.
3. Une **Proposition financière** incluant :
 - Le budget total TTC.
 - La répartition budgétaire TTC des postes de dépenses (honoraires, frais de vie, transports, interprète, etc.).
4. La **Déclaration sur l'honneur** renseignée et signée, attestant ce que de droit.

La manifestation d'intérêt sera considérée comme complète que si elle comporte ces éléments. Elle doit être envoyée à l'adresse email : < service.log.rci@medecinsdumonde.net > en précisant en objet du mail « **RdR Côte d'Ivoire / Capitalisation** ». Aucune manifestation d'intérêt soumise par un autre canal ne sera prise en considération.

La date butoir pour manifester son intérêt est le **05/02/2026 à minuit CET**.

NB

Sont annexés au présent appel à manifestation d'intérêt :

- **Les Termes de Références** ;
- **La déclaration sur l'honneur**.



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer et archiver un dossier professionnel pour chaque candidature reçue et dans l'éventualité d'audit de nos procédures internes. Les destinataires des données recueillies sont : la Direction Santé Plaidoyer de MdM-F. Conformément aux législations française et européenne en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à < dsp@medecinsdumonde.net > ou à « Médecins du Monde France, Direction Santé Plaidoyer, 84 avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis ». Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour être autorisé à candidater, les soumissionnaires doivent pouvoir apporter la preuve, à l'appréciation de MdM-F, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter la mission.



TERMES DE REFERENCE

CONSULTANCE CAPITALISATION DU PROJET REGIONAL DE REDUCTION DES RISQUES LIES A L'USAGE DE DROGUE AU TOGO ET AU BENIN

I. CONTEXTE

Le programme de réduction des risques (RdR) porté par l'Organisation Non Gouvernementale Internationale (ONGI) Médecins du Monde France à destination des personnes usagères de drogues (PUD) en Côte d'Ivoire a été initié en 2015 à Abidjan, sur la base d'une étude comportementale conduite en 2014.

La première phase, achevée en décembre 2017, a permis de poser les fondations d'un plaidoyer structuré en faveur d'un meilleur accès aux soins pour les PUD. Elle s'est traduite par la mobilisation des programmes nationaux, la collaboration avec trois partenaires de mise en œuvre et six associations communautaires, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'« aller vers » ciblant les PUD dans les fumoirs de la capitale économique Abidjan.

La seconde phase, entamée en janvier 2018, vise à réduire les taux de mortalité et de morbidité liés aux maladies infectieuses chez les PUD. Ce programme repose sur une approche inclusive impliquant des acteurs communautaires, médicaux, institutionnels et sécuritaires. L'implication des pairs a renforcé l'ancrage communautaire et facilité l'accès aux soins. Avec l'augmentation de la fréquentation des centres de santé partenaires par les PUD. Cette phase a également permis d'introduire des innovations majeures, telles que la création d'une unité d'addictologie et l'introduction des traitements de substitution aux opiacés (TSO), jusqu'alors inexistant dans le pays, ainsi que l'ouverture d'un centre communautaire pilote, avec l'ONG nationale Espace Confiance.

Le succès de cette initiative, qui a su mobiliser les acteurs politico-sanitaires autour de la question des PUD, a conduit à la mise en œuvre d'une troisième phase qui visait à étendre et consolider l'offre de soins adaptés, intégrés et accessibles, en direction des PUD précaires, dans trois nouvelles villes : Yamoussoukro, Bouaké et San Pedro.

Ce projet, reconnu comme une référence nationale et régionale, tend vers une mise à l'échelle sur l'ensemble du territoire ivoirien, avec les ONG nationales (Espace Confiance, ASAPSU, APROSAM et ENDA Santé) historiquement impliqués dans l'implémentation et l'extension en Côte d'Ivoire, avec Espace Confiance comme lead.



A la suite du succès de nos interventions RdR en Côte d'Ivoire qui ont permis de mobiliser les acteurs politico-sanitaires et communautaires autour de la problématique de l'accès aux soins des PUD, notre expertise est proposée pour la mise en place d'un tel projet au Togo et au Benin

Aussi, pour cette phase de dissémination au Togo et au Bénin démarrée début avril 2024 et prévue s'achever fin septembre 2026, une démarche de capitalisation est engagée afin de valoriser cette expérience unique dans la sous-région et d'orienter les prochaines étapes du programme.

Cette capitalisation s'inscrit également dans le cadre du *cadre de redevabilité* de Médecins du Monde, qui vise à systématiser la documentation, l'apprentissage et le partage d'expériences selon les standards internationaux. Elle contribuera à produire des évidences solides pour le plaidoyer, à renforcer l'amélioration continue des interventions de santé communautaire et de réduction des risques, et à alimenter les réflexions stratégiques de MdM sur la thématique

II. OBJECTIFS, AXE DE CAPITALISATION ET PUBLIC VISE

1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette capitalisation est de formaliser les connaissances et savoir-faire progressivement développés du projet régional.

Il est attendu de cette capitalisation de disposer de leçons apprises issus de l'expérience de dissémination, pour l'amélioration des pratiques en vue d'une seconde phase, ainsi que pour faciliter la réplicabilité par d'autres acteurs ou dans d'autres contextes/pays.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

a) AU NIVEAU MICRO : LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE PAR RAPPORT AU PROJET LUI-MEME

Cette capitalisation servira de support pédagogique et de référence, destiné à documenter et formaliser l'expérience du projet telle qu'elle s'est déroulée. Elle permettra de compiler les pratiques mises en œuvre et les enseignements issus de l'action, afin d'en dégager des repères utiles pour la compréhension des modalités de mise en œuvre. En rassemblant ces leçons apprises, la capitalisation contribuera à la transmission des savoirs issus de l'expérience, à l'outillage des acteurs et à la diffusion de pratiques mobilisables dans d'autres contextes ou dans le cadre de futures initiatives

Le livrable issu de cette capitalisation constituera un guide technique de référence à l'intention des partenaires chargés d'assurer la pérennité des activités en faveur des Personnes Usagères de Drogues (PUD).

Un accent particulier sera mis sur l'identification des facteurs de succès et des difficultés rencontrées dans la collecte, la qualité et l'utilisation des données. Ces éléments permettront de transformer les leçons apprises en outils directement opérationnels pour l'orientation et le pilotage du projet.

b) AU NIVEAU MESO/INTERMEDIAIRE : LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE PAR RAPPORT A D'AUTRES PROJETS SIMILAIRES DANS D'AUTRES CONTEXTES



Le programme de RdR est le premier du genre au Togo et au Benin, et financé par L'Initiative - Expertise France ; bien qu'il existât déjà des interventions auprès des personnes usagères de drogues, sous financement du Fonds Mondial (dans le cadre du NFM3 et du GC7) avec l'ouverture et le fonctionnement de centres de prise en charges (CEPIAK au Togo et CePIAC au Bénin). Il s'agira ainsi de documenter tout au long du projet les questionnements, les apprentissages et les enseignements afin que l'expérience acquise d'une part dans ce modèle de montage et de suivi de projet (*remote control*) et d'autre part dans la mise en place et le fonctionnement du TRAC puisse servir à la réPLICATION du projet ailleurs dans d'autres contextes.

La capitalisation comprendra également une analyse comparative des dispositifs de réduction des risques en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin. En effet, le projet a été mené sur plusieurs phases, d'abord en Côte d'Ivoire, puis répliqué au Togo et au Bénin. Une capitalisation de la phase initiale ayant déjà été réalisée, cette nouvelle étude viendra enrichir l'existant et compléter avec l'expérience du Bénin et du Togo. Cette analyse mettra en évidence les conditions contextuelles favorables à la réPLICABILITÉ, les contraintes rencontrées ainsi que les adaptations nécessaires pour l'extension du modèle dans d'autres pays.

c) **AU NIVEAU MACRO : LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE EN TERMES STRATEGIQUES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL DE MDM**

Cette capitalisation permettra au projet d'assurer la cohérence du montage et les activités opérationnelles de l'intervention avec les ambitions stratégiques de MdM en matière de Réduction des Risques.

En venant s'ajouter à d'autres travaux déjà réalisé par d'autres programmes de MdM dans le domaine, ce projet de capitalisation permettra de contribuer à clarifier les enjeux et de tirer les conclusions des effets bénéfiques de cette approche.

3. AXES DE CAPITALISATION

La capitalisation portera principalement sur la transmission de l'expertise de MdM auprès des partenaires du Togo et du Benin à travers les axes suivants :

- **AXE 1 : La mise en place des activités de dépistage et prise en charge de la Tuberculose en direction des personnes usagères de drogues au Togo et au Bénin, selon les 3 modèles d'interventions de la Réduction des Risques selon la stratégie de Médecins du Monde en Côte d'Ivoire**
- **AXE 2 : L'implication des centres de santé publique selon le modèle dit centres intégrés, dans le dispositif de prise en charge des personnes usagères de drogues au Togo et au Bénin**
- **AXE 3 : La démarche de plaidoyer pour l'introduction des interventions de Réduction des Risques chez les personnes usagères de drogues dans les textes réglementaires nationaux au Togo et au Bénin**
- **AXE 4 : l'intégration de la dimension genre et la prise en charge des femmes usagères de drogues dans les activités du projet régional**

4. LE PUBLIC VISE

Les productions de cette capitalisation sont destinées à être largement partagés :



- **Aux autorités nationales des deux pays** d'abord, afin de favoriser la mise en place au niveau national d'initiatives similaires.
- Le Programme national de lutte contre les maladies non transmissibles (PNLMNT) au Benin et le programme national des addictions (PNAPP) du Togo pourront utiliser les productions de cette capitalisation à des fin d'extension dans leur pays respectifs
- Le CILAS au Bénin et le CNAD au Togo...
- **Aux partenaires du projet régional en cours**, cette capitalisation pourra servir de référence dans l'élaboration de leurs futures actions et surtout pour améliorer les pratiques.
- Les ONG et autres organisations de la société civile des pays, déjà impliquées auprès des personnes usagères de drogues (PUD), pourront s'en inspirer pour adapter leur approche
- **Aux bailleurs et partenaires internationaux** travaillant dans le domaine, toujours dans une démarche de diffusion large et d'appropriation par d'autres acteurs.
- Aux réseaux et plateformes régionales (Coalition PLUS, plateformes communautaires sous-régionales, ...), afin de renforcer la diffusion des bonnes pratiques et d'assurer leur appropriation par des organisations communautaires au-delà des seuls pays ciblés par le projet.
- **Aux acteurs et programmes nationaux** d'autres pays de la sous-région voire de pays francophones plus éloignés, qui pourront s'inspirer librement de l'expérience acquise pour développer et adapter leurs programmes.
- **Aux équipes de MdM** travaillant dans le domaine de la RdR en Côte d'Ivoire ou dans des contextes différents.

5. PERIMETRES

Périmètre des projets :

- Côte d'Ivoire : la capitalisation devra tenir compte des résultats de la mise en œuvre des projets de RDR portés par MdM en Côte d'Ivoire et en particulier du projet intitulé « Projet d'extension et de consolidation d'une offre de soins de santé adaptés, intégrés et accessibles en direction des usager·es de drogues précaires en Côte d'Ivoire » mis en œuvre de 2021 à 2023 et qui visait à consolider et étendre les services de prise en charge des personnes usagères de drogues (PUD) dans trois grandes villes ivoiriennes (Yamoussoukro, Bouaké, et San Pedro) et des études déjà menées sur ce projet ainsi que des données collectées.
- Bénin (Cotonou) et Togo (Lomé) : la capitalisation interviendra principalement sur le projet actuel de MdM “Projet de dissémination des expertises de réduction des risques auprès des associations communautaires d'Afrique de l'Ouest francophone (Togo et Bénin) dans le cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose au sein des populations usagères de drogues” démarré en Avril 2024 et qui prendra fin en Octobre 2026.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1. PILOTAGE ET ANIMATION

a) CONSULTANCE EXTERNE



Étant donné le temps nécessaire à cette démarche et les risques liés à sa mise en retrait face à des priorités opérationnelles plus pressantes, la conduite du projet de capitalisation sera confiée à une **consultance externe**. Celle-ci aura pour mission de structurer et piloter l'ensemble du processus : encadrer les étapes clés, mobiliser les parties prenantes, collecter et analyser leurs contributions, et produire les livrables attendus. L'appui, assuré par un(e) consultant(e) ou une équipe, combinera accompagnement à distance tout au long du projet et missions de terrain à définir.

Le/la consultant(e) devra adopter une démarche participative et inclusive, intégrant des entretiens individuels, des focus groups et des ateliers collaboratifs avec les associations communautaires partenaires ainsi qu'avec les bénéficiaires eux-mêmes. Cette approche garantira que la capitalisation reflète fidèlement les réalités de terrain et les expériences vécues par les usagers.

b) *COMITE DE SUIVI*

Le « comité de suivi » a la charge d'animer le processus de capitalisation. Ses rôles et responsabilités seront de coordonner les différents acteurs et parties prenantes, insuffler une dynamique interne autour du projet de capitalisation, organiser le processus « au quotidien » et d'assurer la mise en œuvre des différentes activités prévues.

Le Comité de suivi se réunit une fois par mois afin de faire le point sur le processus, guider l'action des différentes personnes impliquées, réagir aux différentes productions du/de la consultant.e et réoriente ou affine la démarche si nécessaire.

Les membres du comité de suivi sont :

- Le coordinateur du programme RdR TRAC de MdM RCI
- L'assistante de projet RdR MdM RCI
- Le chef de projet RdR de BORNES Bénin
- Le chef de projet RdR d'EVT au Togo
- La Coordinatrice de la Plateforme Togo
- Le chef de bureau Afrique de Coalition Plus
- Le Directeur Technique de l'ANCS
- Les représentants désignés des programmes de santé au Togo et au Bénin (VIH, TB, Santé Mentale/Addictions, Hépatites)

d) *COMITE DE PILOTAGE*

Le « comité de pilotage » a la charge de la gouvernance du processus de capitalisation. Ses rôles et responsabilités seront de valider les étapes clefs (objectifs de la capitalisation, TdR, choix de la consultance, commentaire et validation du rapport final, etc.) ainsi que de porter les apprentissages en interne (porter et diffuser des produits de l'étude, s'assurer de la mise en œuvre des recommandations, etc.).

Les membres du comité de pilotage (COPIL) sont :

- La coordinatrice générale Adjointe de MdM RCI, en charge des programmes
- Le coordinateur du programme RdR TRAC de MdM RCI
- Le chef projet RdR TRAC de MdM RCI
- Le référent RdR siège MdM-F



- Le chargé Logistique-Achat de MdM RCI
- Le Responsable MEAL de MdM RCI

A noter qu'une réunion de cadrage entre l'équipe de consultance et MdM et le comité de pilotage sera organisée dès le recrutement du/de la consultant.e. Basée sur la note de cadrage proposée par ce/cette dernier.e, la réunion de cadrage permettra de préciser les objectifs, les activités, les livrables attendus, le chronogramme précis, *de valider le cas échéant les modifications apportées aux TdR, au calendrier et au budget de la capitalisation ainsi que les modalités de suivi par le comité.*

IV. ACTIVITES PREVUES

Différentes activités de capitalisation ont été identifiées comme à mettre en œuvre sur l'ensemble du projet.

AXE 1 : La mise en place des activités TB et psychosociales en direction des PUD

Documenter tout au long du projet les activités et les processus/dynamiques mis en place :

- Sous forme de réunions mensuelles afin d'échanger sur les temps forts de la période écoulée, les noter, faire le suivi lors des rencontres suivantes, voir si leur impact/intérêt se confirme ;
- Sous forme d'un journal de bord complété mensuellement par les membres du Comité de suivi responsables des différents axes de capitalisation.

Cette activité nécessitera de créer les outils et assurer la formation des équipes à la capitalisation au fil de l'eau et d'en assurer l'accompagnement.

- Organiser lors de chaque visite de la personne externe chargée de la capitalisation un atelier d'identification des bonnes pratiques, des succès etc., et de récolter les « histoires à succès » et également “les difficultés/défis, sources d'apprentissage”.
- Mettre en place un système de classement et d'archivage des documents et des outils projets, en ligne (sur un cloud par exemple) et accessible aux acteurs concernés.

AXE 2 : L'implication des centres intégrés dans le dispositif de prise en charge des PUD

- Documenter tout au long du projet les activités et les processus/dynamiques mis en place sans oublier l'implication des centres dans la pratique de l'« aller vers ».
- Faire un point lors de chaque mission sur l'évolution du processus, les réorientations/adaptations, les succès et les échecs, etc.
- Conduire des entretiens individuels auprès des autorités sanitaires locales, des agents de santé en première ligne dans cette offre publique de soins, et également auprès des agents communautaires et les bénéficiaires afin d'identifier les bonnes pratiques et les questions qui subsistent.



- Rassembler tous les outils, documents et matériels nécessaires pour la mise en place de telles stratégies dans une « boîte à outils ».

En complément, un système d'analyse périodique des données quantitatives et qualitatives issues du projet sera intégré au processus de capitalisation. Ce dispositif permettra de suivre l'évolution des tendances, de trianguler les leçons apprises et de renforcer la fiabilité des conclusions.

Axe 3 : La démarche de plaidoyer pour l'introduction des interventions de Réduction des Risques chez les personnes usagères de drogues dans les textes réglementaires nationaux au Togo et au Bénin

- Décrire le vécu du processus d'élaboration de la stratégie de plaidoyer (s'il existe un document de stratégie de plaidoyer)
- Identifier les dynamiques partenariales de plaidoyer en place
- Identifier les activités ayant contribué à effectivement « faire bouger les lignes »
- Et partager les leçons apprises, les moments clés jusque-là dans le plaidoyer pour l'introduction de la RdR dans des documents normatifs/textes réglementaires étatiques au Togo et au Benin

Axe 4 : l'intégration de la dimension genre et la prise en charge des femmes usagères de drogues dans les activités du projet régional

- Identifier les besoins couverts et non couverts des femmes sur le projet en matière de santé, de protection sociale, de santé mentale et droits humains
- Documenter l'accès des femmes usagères de drogues aux services SSR y compris le dépistage VIH, la tuberculose et les hépatites dans un environnement sûr et non stigmatisant
- Documenter les pratiques des acteurs de santé et partenaires communautaires dans leurs approches sensibles au genre et aux vulnérabilités spécifiques aux FUD en vue d'améliorer l'accueil, l'écoute et l'orientation vers les services adaptés
- Documenter les pratiques innovantes qui favorisent la prise en charge globale des FUD en lien avec les services SSR, VIH et TB

DOCUMENTS CLES

Du fait de la dimension « au fil de l'eau », beaucoup des contributions seront produites durant le processus de capitalisation. Toutefois, plusieurs productions déjà existantes seront également à considérer dans le cadre de cette capitalisation, à savoir (liste non exhaustive) :

- Document de capitalisation 2017, MdM ;
- Etude bio-comportementale menée par MdM en 2014 ;
- Etude tuberculose 2016
- Boîte à outils capitalisation 2022
- Narratif du projet régional
-

PERSONNES / INSTITUTIONS CLEFS

- Les équipes projet de MdM RCI
- Le PCA de BORNES



- Le coordinateur du CEPIAC au Bénin
- Le coordinateur du CEPIAK au Togo
- Le Directeur d'EVT au Togo
- Le PCA et la Coordinatrice nationale de la PFO
- Les équipes impliquées de Coalition Plus
- Les équipes impliquées de l'ANCS Sénégal
- Les équipes impliquées de MdM Suisse au Bénin
- Les responsables des associations communautaires identitaires, dont associations féminines de PUD du Togo et du Bénin
- Le.représentant désigné du CNLS-TP du Bénin
- Les représentant.e.s désignés du ministère de la Santé du Togo et du Bénin (PNT Bénin, PSLB Bénin, PNLS Togo, PNLT Togo, PNAPP Togo)
- Les représentants désignés du CILAS Bénin et du CNAD Togo
- La porte folio manager de l'équipe L'Initiative - Expertise France
- Le.représentant.e de OCAL (Corridor)
- Le.représentant.e de Plan International Bénin et au Togo

Les membres du comité de pilotage (COPIL) sont :

- La coordinatrice générale Adjointe de MdM RCI, en charge des programmes
- Le coordinateur du programme RdR TRAC de MdM RCI
- Le chef de projet RdR TRAC de MdM RCI
- Le référent RdR siège MdM-F
- Le chargé Logistique - Achat de MdM RCI
- Le Responsable MEAL de MdM RCI.

V. PRODUCTIONS ATTENDUES

1. NOTE DE CADRAGE

Une fois le/la consultant.e recruté.e pour accompagner le processus, il/elle produira une note de cadrage qui sera commentée et validée par le comité de pilotage. La note de cadrage finalisée présentera, entre autres, le chronogramme détaillé, les rôles et responsabilités précises des parties prenantes ainsi que la méthodologie proposée par le/la consultant.e et les outils nécessaires à la mise en œuvre de cette méthodologie et à l'atteinte des objectifs de la capitalisation. Cette note de cadrage servira de guide méthodologique tout au long du processus.

2. RESULTATS PRELIMINAIRES

Chaque mission du/de la consultant.e sera suivie de la production et du partage des rapports de mission décrivant en détail l'état d'avancement du processus (activités réalisées, les difficultés rencontrées et perspectives). Le comité de suivi analysera le rapport afin de réorienter ou ajuster si nécessaire la note de cadrage.

3. RAPPORT FINAL

Deux rapports sont attendus à l'issue du processus de capitalisation. Une version provisoire et un rapport final provisoires seront produits par le/la consultant.e à l'issue du processus, le



comité de pilotage dispose ensuite de deux semaines à compter de la réception du rapport provisoire pour émettre ses commentaires et observations.

Les rapports seront publiés en Français.

Les deux rapports sont :

a) Un rapport de capitalisation

Le rapport de capitalisation reviendra sur l'ensemble de l'expérience du programme. Il doit intégrer les commentaires/remarques/échanges/discussions du comité de pilotage. Le texte principal du rapport de capitalisation, en format Word, doit comprendre entre 30 et 40 pages (sans compter les annexes), caractère 12 et simple interligne, et doit inclure les parties suivantes :

- Résumé exécutif (5 pages maximum)
- Introduction
- Liste des acronymes
- Contexte (description du projet)
- Objectifs de la capitalisation
- Méthodologie et limites
- Principaux résultats
- Contraintes ayant un impact sur le projet
- Analyse et Leçons apprises (positives et négatives)
- Conclusions et recommandations (classées selon les 3 niveaux micro-, meso- et macro)
- Annexes : TdRs, liste des personnes rencontrées et calendrier, questionnaires, guides d'entretiens, guides d'observation ; etc.

b) Un référentiel « boîte à outil »

Une « boîte à outils » sous forme d'un référentiel opérationnel et transférable qui compilera une description et/ou les supports des différents outils et dispositifs mis en œuvre durant les activités propres à chaque axe de capitalisation. Au-delà de la boîte à outil en elle-même, le/la consultant.e devra anticiper et proposer des modes d'accessibilité et de diffusion des différents items qui constituent la boîte à outils.

La boîte à outils sera produite sous format numérique interactif (PDF cliquable et/ou en ligne), afin de faciliter son accessibilité, son appropriation et sa mise à jour continue par les partenaires et les acteurs nationaux.

c) AUTRES

Sur la base des rapports finaux, un **atelier de restitution** et de partage final est à prévoir afin de s'assurer de la diffusion des productions et de leur appropriation par les différentes parties prenantes. Les différents partenaires et les bénéficiaires devront participer activement à la valorisation et au partage des produits de la capitalisation.

Les modalités et temporalités précises de cet atelier sont à préciser dans la note de cadrage.



ORGANISATION DE LA MISSION DE CAPITALISATION

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE CONSULTANCE

L'équipe de consultance externe (cabinet ou indépendants) peut être constituée d'une ou plusieurs personnes : les membres et leurs profils, rôles et responsabilités seront détaillés dans la proposition technique soumise lors de l'appel d'offre.

PLANNING / CHRONOGRAMME ENVISAGE

La mission de capitalisation sera étalée entre février 2026 et juillet 2026. Après la phase d'appropriation et de préparation, 4 missions d'une semaine seront organisées. Le rapport final et le référentiel seront produits en juillet 2026.

45 jours de mission répartis comme suit :

	Nombre de jours	Modalité	Délais
Collecte d'information, lecture, imprégnation bibliographique	1 journée	A distance	Février 2026
Mission découverte Définition du chronogramme précis Distribution des tâches Précisions des modalités d'échanges Premiers ateliers d'accompagnements	2X5 jours (jours (Benin Togo)	Mission 1	Février 2026
Phase d'accompagnements	2X5 jours missions 4 jours à distance	Mission +travail à distance	Mars 2026
Phase d'accompagnements	2X5 jours missions 4 jours à distance	Mission 3 et séance travail à distance	Avril 2026
Phase de rédaction des livrables	5 jours	A distance	Mai 2026
Livraison des rapports finaux et échanges avec MdM	1 jours	A distance	Juin 2026
Mission finale de restitution et clôture	5 jours	Mission 4	Juillet 2026

Le planning indicatif est susceptible de modifications à tout moment en fonction de l'évolution du contexte et notamment de la sécurité.

PILOTAGE ET REPORTING / POINTS D'ETAPE



Le comité de pilotage se réunira lors de la réunion de cadrage en début de processus ainsi qu'après chaque mission avec l'équipe de consultance. Ces réunions successives seront l'occasion de faire le point et de réorienter le cas échéant les prochaines missions.

ORGANISATION LOGISTIQUE ET ADMINISTRATIVE

Equipement

La personne recrutée sera autonome dans ses déplacements vers le lieu de travail et pourra travailler à domicile sur un ordinateur personnel. Les déplacements pour les rencontres avec les partenaires pourront se faire avec les véhicules des partenaires. Des bureaux seront mis à disposition chaque fois que ça sera nécessaire afin d'assurer les différentes rencontres avec les partenaires et le comité de suivi. MdM et ses partenaires fourniront aide et assistance pour les prises de rendez-vous et aspects logistiques liés aux rendez-vous.

Moyens de communication

La personne recrutée devra être autonome en matière de communication (téléphone et internet).

Déplacements / Hébergement

Les frais de déplacements seront à la charge du consultant, et certains déplacements pourront être effectués avec des véhicules de MdM et/ou des partenaires du projet.

Les déplacements seront dans la mesure du possible effectués dans des véhicules de MdM et des partenaires, certains déplacements pourront être effectués en taxis.

La personne recrutée travaillera depuis son domicile et depuis le logement qui lui sera mis à disposition pendant ses missions.

Formalités administratives

La personne devra s'acquitter des formalités administratives en matière de visas, de vaccins et d'assurances.

Sécurité

Les visites sur le terrain (fumoirs, lieux de maraudes) se feront sous la responsabilité du coordinateur de programme. La personne recrutée sera accompagnée par un membre du staff des partenaires afin de garantir sa sécurité à tout moment et faciliter son acceptance au sein des communautés de PUD. Une voiture des partenaires sera mise à disposition pour chaque déplacement sur le terrain. La personne recrutée devra, pendant ses heures de mission se soumettre aux règles de sécurité de la mission MdM. Un briefing sécurité sera organisé par le coordinateur programme en début de mission.

BUDGET

Le budget disponible est de 35000 euros

Tous les frais sont à charge du / de la consultant.e.



COMPETENCES REQUISSES POUR MENER LA MISSION

La personne en charge du processus de capitalisation devra être en mesure de présenter des garanties suffisantes de disponibilités pour les missions dans les pays pendant tout le processus. Elle devra en outre disposer du temps nécessaire à la réalisation des activités.

Les compétences requises :

- Expérience confirmée dans la capitalisation de projets régionaux de santé publique et de réduction des risques en Afrique de l'Ouest.
 - Compétences solides en suivi-évaluation et en analyse de données qualitatives et quantitatives.
 - Expérience avérée dans la conception de boîtes à outils pratiques et opérationnelles à destination des partenaires communautaires et institutionnels.
 - Connaissance et sensibilité en matière de méthode sensibles au genre
 - Expérience professionnelle avec des ONG
 - Connaissance du contexte de travail Ouest Africain, notamment togolais et béninois
 - Grande capacité d'écoute, esprit de synthèse et très bonnes capacités rédactionnelles
- Flexibilité dans les horaires et disponibilité

MODALITES DE SOUMISSIONS DES CANDIDATURES

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants à l'adresse email : « service.log.rci@medecinsdumonde.net » en précisant en objet « RdR Côte d'Ivoire / Capitalisation ». Aucun dossier de candidature soumis par un autre canal ne sera pris en considération. Le dossier sera considéré comme complet que s'il comporte les éléments suivants :

- Une lettre d'intérêt de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, dates de disponibilité pour mener la consultance, etc.
- Proposition technique incluant :
 - La compréhension des termes de référence ;
 - L'approche technique développée et la méthodologie détaillée ;
 - Le CV (03 pages maximum) ainsi que le statut juridique du / de la consultant.e et/ou du cabinet auquel il/elle est rattaché.e ;
 - Le calendrier prévisionnel de la mission ;
 - Les références de 2 travaux similaires antérieurs ;
- Proposition financière incluant :
 - Le budget total en TTC intégrant la répartition budgétaire (honoraires, frais de vie, transports, interprète, etc.) ;
- Déclaration sur l'honneur attestant (de l'absence) de conflit d'intérêt.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Pour être autorisé à candidater, les soumissionnaires doivent pouvoir apporter la preuve, à l'appréciation de MdM, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter la



mission. Les règles suivantes visent à aider le soumissionnaire pour préparer un document complet répondant aux exigences de MdM.

- Contenu de l'offre de services

Le soumissionnaire doit fournir tous les éléments d'information nécessaires et suffisants pour permettre l'évaluation correct de la proposition technique et budgétaire. Les informations fournies doivent être succinctes et toucher à tous les aspects. Le soumissionnaire doit pouvoir démontrer en quoi il possède les qualifications requises pour réaliser la mission. Le soumissionnaire peut ajouter toute information jugée pertinente.

- Critères d'exclusion

MdM exclura de la procédure de passation de marché les soumissionnaires tombant dans n'importe lequel des cas suivants :

- Ils sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouvent dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales ;
- Ils font l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- Ils ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que MdM peut justifier ;
- Ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales les concernant ;
- Ils ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
- À la suite de la procédure de passation d'un autre marché, ils ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les soumissionnaires doivent pouvoir attester par tout moyen approprié qu'ils ne sont pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

- Clauses d'inéligibilité

Les marchés ne sont pas attribués aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt ou ont un lien spécifique équivalent avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet ; toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le Comité de pilotage de la capitalisation ou MdM au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre ;



- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par MdM pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.
- Causes de rejet

MdM et les soumissionnaires observent les normes éthiques les plus élevées pendant la passation de marchés et la réalisation des marchés.

MdM rejette toute proposition formulée par des soumissionnaires, résilie leur marché, s'il est établi qu'ils se sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition. Les sanctions administratives ou financières appliquées doivent être proportionnelles à l'importance du marché et à la gravité de la mauvaise conduite.

MdM doit s'assurer de la non-exploitation du travail des enfants et du respect des droits sociaux et des conditions de travail de base par les candidats et les soumissionnaires. Eux-mêmes doivent s'engager à ne pas acheter de biens de la part de fournisseurs exploitant le travail des enfants ou violant les droits sociaux et/ou conditions de travail de base.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DU CANDIDAT/SOUMISSIONNAIRE INTERVENANT DANS LA MISE EN
ŒUVRE D'UNE SUBVENTION FINANCEE PAR EXPERTISE FRANCE**

A joindre à [candidature/offre/marché]¹

Objet du contrat d'achat de prestation / fourniture / travaux : XXXXXXXX

Dans le cadre du contrat de subvention ayant pour objet : XXXXXXXX

1. Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cas des situations susvisées, Expertise France a le droit d'exclure notre entreprise de la procédure d'appel d'offres pour prestation/fourniture/travaux intervenant dans la mise en œuvre d'une subvention financée par Expertise France, et dans le cas où le marché était attribué à notre entreprise, de telles situations peuvent entraîner la résiliation du marché, conformément aux dispositions de celui-ci.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, prestataires, consultants et sous-traitants, (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) ou les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elles, n'est dans l'un des cas suivants
 - a) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - b) Avoir fait l'objet :
 - i. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - ii. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, ce document doit être annexé à la candidature/offre du candidat/soumissionnaire. Dans le cadre d'une procédure sans mise en concurrence, ce document doit être annexé au marché.

ANNEXE IV – CONTRAT DE SUBVENTION

- iii. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD.
- c) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- d) Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- e) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- f) Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- g) Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- a) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction.
- b) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction ;
- c) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- d) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- e) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

ANNEXE IV – CONTRAT DE SUBVENTION

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera Expertise France, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précédent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- a) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - b) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - c) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - d) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - e) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - f) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

ANNEXE IV – CONTRAT DE SUBVENTION

- g) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

Nous reconnaissions et acceptons qu'en cas d'identification de l'une des situations listées ci-dessus nous concernant, le Bénéficiaire de la subvention serait tenu de transmettre ces données à Expertise France, ou au Bailleur à l'origine du financement ou à toute entité du groupe Agence Française de Développement et que ce derniers pourraient les inclure dans un système de détection rapide et d'exclusion et les publier sur leur site internet.

Nous nous engageons à communiquer sans délai à Expertise France, tout changement de notre situation au cours de la passation et le cas échéant l'exécution du marché, au regard de la présente déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

En date du : _____ Signature : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.